

# SCOT DE L'ARRAGEOIS

## Délibération du Comité Syndical n° 553

SÉANCE du 13 FEVRIER 2024

Présidence de Françoise ROSSIGNOL

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 08/02/2024

Date d'affichage : 19/02/2024

### Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Sébastien BERTOUT, Daniel BOUQUILLON, Damien BRICOUT, Charline CAILLIEREZ, Jean-Jacques COTTEL, Nicolas DESFACHELLE, Ingrid DREMAUX, Evelyne DROMART, Charline DUMOULIN, Cédric DUPONT, Nathalie GHEERBRANT, Pierre GUILLEMANT, Léon LEBAS, Jean-Paul LEBLANC, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Arnold NORMAND, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Eric POULAIN, Françoise ROSSIGNOL, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Bernard TOURNANT.

### Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Michel BLONDEL, Philippe CARTON, Alain CAYET donne pouvoir à Michel MATHISSART, Olivier DEGAUQUIER, Jean-Michel DESAILLY, Jean-Marie DISTINGHIN donne pouvoir à Roger POTEZ, Gérard DUE donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Claude FERET, Michel FLAHAUT donne pouvoir à Ingrid DREMAUX, Claude LECORNET, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Jean-Claude LEVIS, Didier MICHEL, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Nathalie GHEERBRANT, Jean-Pierre PUCHOIS, Philippe ROUSSEAU donne pouvoir à Bernard TOURNANT, Sylvain ROY donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Daniel TABARY, Jean-Luc TILLARD donne pouvoir à Pierre ANSART, Romain VAN CAENEGHEM, Alain VAN GHELDER.

Nombre de membres en exercice : 48

- Présents : 26  
- Votants : 36  
- Pouvoirs : 10

Vote :

- Pour : 36  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

## Représentation des EPCI membres au sein du Comité Syndical du SCoT DE L'ARRAGEOIS (Scota)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2023 portant modification statutaire du Syndicat Mixte « SCoT de L'arrageois( Scota) » ;

Vu les délibérations de la Communauté urbaine d'Arras en date du 30 juillet 2020 et 2 septembre 2020 portant représentation de la Communauté urbaine d'Arras au sein du syndicat mixte du SCoT de l'Arrageois (Scota) ;

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès du SCOTA, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Vu la délibération de la Communauté urbaine d'Arras en date du 21 décembre 2023 portant représentation de la Communauté urbaine d'Arras au sein du syndicat mixte du SCoT de l'Arrageois (SCoTA),

Vu le bureau syndical en date du 7 février 2024

... ..

La C.U.A. est représentée au sein du Scota par 29 délégués désignés par les Conseils Communautaires de la C.U.A. lors des séances des 30 juillet, 24 septembre 2020 et 15 décembre 2022.

La démission de Monsieur Philippe CANLER de ses fonctions de maire et de représentant de la C.U.A. au Scota entraîne une vacance de poste de représentant de la C.U.A. au sein du Comité Syndical.

Le Conseil de la C.U.A. du 21/12/2023 a désigné Sylvain ROY pour siéger au Conseil syndical du Scota en lieu et place de Monsieur Philippe CANLER.

Conformément aux dispositions précitées, Madame Françoise ROSSIGNOL déclare installé dans sa fonction de membre du Comité Syndical du Syndicat mixte du SCoT de l'arrageois :

Communauté urbaine d'Arras :

- Sylvain ROY

**Pour extrait certifié conforme  
La Présidente du Scota**



**Françoise ROSSIGNOL**